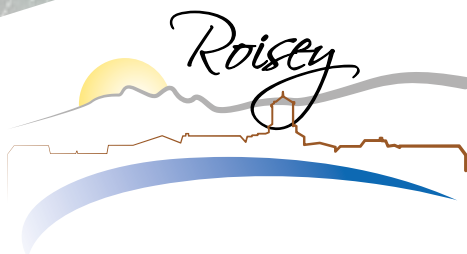


# Le p'tit Roisaisaire

Lettre d'information de la Commune de Roisey



## Édito

**N**ous venons de commencer l'année et déjà, il est temps de penser à la prochaine...

Le budget primitif 2024, qui a été voté, tient compte des évolutions de personnel et des projets que nous avons prévus de réaliser. Cette année encore, nous avons tenu à ne pas augmenter les taux d'imposition.

Nous comptons aussi beaucoup sur les aides du Département, de la Région et de l'État pour poursuivre nos objectifs.

Au vu du résultat officiel du recensement, nous pouvons dire que notre commune est attractive. Mais pourquoi choisit-on une commune ? Pourquoi décide-t-on de s'y installer, ou d'y rester durablement ? Cette question, nous nous la sommes tous posée, consciemment ou inconsciemment. Nous pouvons, bien sûr, y avoir des attaches particulières, des proches ou des souvenirs. Mais la réponse tient aussi, je crois, dans une combinaison de facteurs qui nous amène à évaluer le cadre de vie qui nous paraît le plus propice à nous épanouir, à fonder une famille, à grandir, à passer sa retraite.

À Roisey, ce cadre de vie, nous n'avons de cesse de le défendre, de le préserver, de l'améliorer.

Pour cela, il est possible de s'engager dans la vie associative et communale et vous en avez quelques illustrations dans ce petit journal.

Malgré tout, il y a aussi des règles de vie collective à respecter en évitant les divagations de nos animaux, en ne polluant pas les points d'apport volontaires, en choisissant le dialogue avec nos voisins, et ce ne sont là que quelques exemples du bien vivre ensemble que nous essayons de développer !

Cette année est encore une année électorale, et cette fois, ce seront les élections européennes qui se tiendront le dimanche 9 juin. Le bureau de vote sera toujours à la salle de la Porte Ouverte et sera ouvert de 8 h à 18 h.

Avec l'ensemble de mes collègues, nous vous souhaitons un bel été, et je remercie le personnel et l'équipe municipale qui œuvrent pour vous informer, entretenir et faire vivre notre village.

Profitez bien des animations à venir !

Philippe Aries

## OPÉRATION PILAT PROPRE

42<sup>ème</sup> ÉDITION

**VENDREDI 14 JUN 2024**

à 18 h

devant la Porte Ouverte

**On vous attend nombreux !**

**Samedi 6 juillet**

**NOUVEL ÉVÈNEMENT**  
ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE ROISEY

**ROISEY**  
à partir de 18h

**le MARCHÉ des Saveurs ET DES CRÉATEURS**

**DÉGUSTATION, VENTE, RESTAURATION SUR PLACE OU À EMPORTER**

**ANIMATION MUSICALE - FANFARE - BUVETTE**

**Venez découvrir des stands de produits des régions de France**

## Vous êtes nés en... 4 ?

Alors venez vous joindre à nous pour participer au banquet des classes en 4,

le **samedi 16 novembre**

à la salle des Fêtes de Roisey.

Pour tout renseignement, contacter Sandrine Vanel au 06 32 06 77 93.

**On compte sur vous !**

# Faites connaissance avec...

## Alexis Chavas, Arboriste Grimpeur



ARBRES & JARDINS

J'interviens au service des arbres pour assurer leur bon développement et gérer leur cohabitation avec les activités humaines.

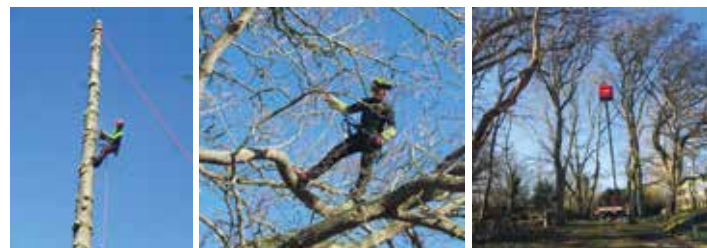
Le travail dans les arbres est varié : de la taille de formation d'un jeune plant, à l'abattage d'un tilleul de parc, en passant par l'entretien d'un cèdre majestueux. Pour cela, j'ai suivi deux formations d'un an chacune : celle de travaux forestiers (bucheronnage) et celle d'arboriste grimpeur au CFPF de Châteauneuf-du-Rhône (Drôme). Mon parcours d'apprentissage s'est prolongé par plusieurs années au sein d'équipes de paysagistes spécialisés ; j'ai ainsi appris la physiologie des arbres, les méthodes de taille, les techniques d'accès à l'ensemble des branches sur corde ou en nacelle, et la maîtrise des outils de taille et d'abattage.

Aujourd'hui, dans le cadre de mon activité d'entreprise, je suis ravi de participer à l'entretien des arbres qui nous entourent, de les maintenir dans une forme aussi naturelle et harmonieuse que possible, et surtout de grimper jusqu'à la cime de chacun d'eux.

Au-delà des arbres, je réponds également aux demandes de travaux d'entretien du jardin comme les tailles de haies, les tontes et le débroussaillage. Je me ferai un plaisir d'intervenir sur vos arbres, dans votre jardin ou tout simplement pour vous apporter des conseils.



**Alexis CHAVAS - Arbres & Jardins**  
06 31 37 37 13 - [chavas.arboriste@gmail.com](mailto:chavas.arboriste@gmail.com)



## Vogue 2024

**NOUVEAUTÉ !**

**Présence des autos tamponneuses et de la chenille !!!**



Les jeunes de Roisey vous remercient pour votre accueil et votre présence tout au long de ce week-end festif ! Toutes les générations ont pu se retrouver à la vogue afin de participer à de nombreux événements. Entre la tournée des brioches, les manèges, les tournois de pétanque et de belote, le traditionnel cassage des berthes, la tomme daubée et les olympiades, le week-end du 3 au 8 mai aura été bien rempli. Les habitants de Roisey et du canton du Pilat ont pu profiter de l'ambiance conviviale de notre beau village.

Un grand merci à la mairie pour son aide précieuse dans l'organisation de cette vogue ! Nous espérons que vous avez apprécié la présence de nombreuses attractions foraines.

Nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2025 et vous souhaitons un bel été !

# Arrêtons de brûler ! Valorisons nos déchets verts

*Le brûlage à l'air libre persiste en région :  
il impacte fortement notre santé et notre qualité de vie*

*Incitez vos concitoyens à valoriser leurs déchets verts :  
cela leur permet d'agir pour un meilleur environnement  
et une bonne qualité de l'air !*

## UNE PRATIQUE POLLUANTE...

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique polluante, d'autant plus que cette combustion a lieu dans des conditions très dégradées (combustibles de mauvaise qualité, humides, ...). Selon le Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique (CITEPA), 6 % des émissions annuelles de particules fines (PM2.5) issues du secteur résidentiel sont directement liées aux feux de déchets verts !

Il contribue à la dégradation de la qualité de l'air, à la gêne du voisinage et à l'augmentation des risques incendie.

Les conséquences sur la santé humaine et sur l'environnement de cette pratique sont donc majeures, notamment dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées encaissées et en période d'épisodes de pollution atmosphérique.

## QUI BRÛLE QUOI ?

Plusieurs catégories d'acteurs sont amenés à générer des déchets verts sur votre commune. Le brûlage à l'air libre de végétaux est encadré en fonction de la typologie des acteurs qui la pratiquent :

Les particuliers et gestionnaires d'espaces verts de vos communes gèrent ...



... des déchets issus de la tonte de pelouses, taille et élagages de haies, arbustes, feuilles mortes, du débroussaillage ou encore des restes de potager, et autres pratiques similaires.



La pratique du brûlage est strictement interdite toute l'année (sauf dérogations) et régie par l'article L-541-21-1 du Code de l'environnement.

## ... QUI GÉNÈRE DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE



La pollution atmosphérique est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

Une corrélation des cas de cancers du sein avec une forte exposition aux polluants atmosphériques est de plus en plus mise en évidence.

Elle cause 40 000 décès prématurés par an (60 000 pour le tabac) et 1466 nouveaux cas de cancers du poumon par an (32 000 pour le tabac).

Elle réduit de huit mois en moyenne l'espérance de vie. (Source : Santé Publique France).



Les professionnels de votre commune :

### ■ Les agriculteurs

gèrent l'ensemble des déchets verts en provenance de leur exploitation : notamment les chaumes, pailles, branchages, déchets de récolte résiduels et sarments de vignes, taille de haies, déchets fruitiers.

### ■ Les forestiers

ont en charge la gestion des résiduels forestiers, des résiduels de tailles de haies bocagères et des ronces.



Pour ces professionnels, la pratique du brûlage n'est pas strictement interdite, elle est régie par le Code Rural et de la pêche maritime. En revanche, un arrêté préfectoral peut renforcer les dispositions de Code rural, voire interdire la pratique y compris pour les professionnels, en fonction des enjeux du territoire.

## L'IMPORTANCE DES DÉMARCHES DE SENSIBILISATION, DE COMMUNICATION ET DE PÉDAGOGIE



Il s'agit du premier levier à mettre en œuvre au sein de votre commune pour sensibiliser vos concitoyens et le personnel communal aux impacts du brûlage à l'air libre : article dans le bulletin municipal, plaquettes, réseaux sociaux, etc.

## UNE DÉMARCHÉ DE POLICE ET DE SANCTION GRADUÉE

Si vous constatez des infractions sur votre commune, vous pouvez dans un premier temps procéder à un rappel à la loi, en informant et sensibilisant le contrevenant.

En cas de récidive et/ou d'actes délibérés, une contravention peut être établie.

Le non respect de cette interdiction est désormais passible d'une amende de 4<sup>e</sup> classe (jusqu'à 750 €).



Selon l'ADEME, l'entretien du jardin génère, en moyenne, 160 kg de déchets verts par personne et par an. Conformément à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les ménages doivent trier leurs déchets biodégradables, notamment les déchets verts.

Les collectivités territoriales sont chargées de la mise en œuvre de cette disposition et proposent à leurs administrés des moyens de tri à la source.

## Les déchets verts : des ressources à valoriser

### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF



Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires) et fournir un engrais de bonne qualité.

Optez également pour un lombricomposteur ! Le lombricompostage est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

➡ Réussir son compost



### EN DERNIER LIEU, LE DÉPÔT EN DÉCHETTERIE

Afin d'encourager les particuliers à la pratique du « jardin zéro déchet », l'apport en déchetterie est à limiter. Néanmoins, lorsque la valorisation des déchets verts n'est pas possible à la parcelle et qu'il n'y a pas de ramassage en porte à porte, les habitants peuvent les amener en déchetterie.



### LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchées et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour les espaces verts, jardins et potagers. Par exemple, le paillage conserve l'humidité des sols et réduit ainsi les arrosages. Le paillage limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité du sol.

La tonte mulching des espaces verts permet de laisser l'herbe finement coupée sur place et protège la pelouse de la sécheresse.



➡ Retrouvez des outils pratiques pour les solutions alternatives



## En tant que maire, vous pouvez agir pour préserver la qualité de l'air sur votre commune.



La pratique du brûlage à l'air libre est interdite aussi bien en zone rurale qu'urbaine. Si l'attention portée à la préservation de la qualité de l'air progresse, cette interdiction reste encore mal connue de nos concitoyens.

Le cadre réglementant l'interdiction du brûlage à l'air libre a fait l'objet d'évolutions significatives en 2020.

Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

En tant que maire et en vertu de vos pouvoirs de police, vous êtes tenus de faire connaître et respecter cette interdiction au sein de votre commune.

## ILS S'ENGAGENT SUR LE TERRAIN

### Dans le Puy-de-Dôme : un service de broyage des déchets de jardin



Afin de valoriser les déchets verts, la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne a mis plusieurs actions en place, recensées dans un guide pratique à destination des usagers.

Elle propose par exemple aux particuliers un service de broyage des déchets de jardin à domicile, sur rendez-vous et gratuit la première heure, en partenariat avec une Entreprise à But d'Emploi.

### Dans l'Isère : des solutions pour valoriser les déchets verts

Dans le cadre du schéma directeur déchets 2020-2030, Grenoble Alpes Métropole met en place des solutions pour améliorer la gestion des déchets verts issus du jardinage et responsables d'émissions de polluants atmosphériques.

La Métropole propose de fournir gratuitement des composteurs et des stands de broyage pour transformer les branchages en broyat réutilisable pour ses habitants.

Des ateliers sont également proposés pour apprendre à composter, à jardiner zéro déchet, à réaliser une prairie fleurie, à réutiliser la tonte de jardinage via la méthode « Tonte mulching » et sur le lombricompostage.

Carrelage  
Loïc  
Mounier  
06 63 77 96 18  
42520 Roisey



CHARCUTERIE  
FERMIÈRE

Famille MANOA  
04 74 56 17 05

7, montée de la Valette  
La Chaize - 42410 PÉLUSSIN  
www.gaecdeshirondelles.fr

Ouvert du mardi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h et  
le samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Nourris avec les céréales de la ferme.  
Nos produits sont fabriqués  
selon la tradition paysanne.

# Bien vivre ensemble...

## Adieu le cuivre, bonjour la fibre !

Pour des raisons de performance, de coût et d'empreinte environnementale, l'opérateur Orange a décidé de supprimer de manière progressive le réseau cuivre qui vous permet d'accéder à de nombreux services comme l'accès à Internet haut débit ADSL, la télévision, et la téléphonie. La fermeture du réseau cuivre va concerner tous les usagers. De manière à anticiper cette transition, un dispositif de **pré-raccordement gratuit** au réseau THD42 est proposé jusqu'au 31 décembre 2025.

### ATTENTION !!

- ✓ Pour les maisons recensées entre 2013 et 2018, le pré-raccordement est gratuit.
- ✓ Pour les raccordements des nouvelles constructions dont le permis aurait été déposé après le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une contribution financière forfaitaire sera demandée.

Pour cela, il suffit de demander l'installation d'une prise terminale optique via le formulaire « demande de création d'un point de raccordement au réseau THD42 » que vous trouverez sur le site THD 42 (<https://www.thd42.fr/>). Sur ce site, vous pourrez vérifier si vous êtes raccordés ou non grâce à la présence d'une pastille colorée.

Une fois la prise posée, vous pouvez alors opter pour le fournisseur d'accès internet (et autres services) de votre choix.



**Le réseau cuivre historique s'en va...**

**...mais la fibre THD42® est là !**

Pour éviter toute coupure, n'attendez pas le dernier moment. PROFITEZ DU DISPOSITIF GRATUIT\* DE PRÉ-RACCORDEMENT AU RÉSEAU THD42®

Des questions, des informations ? Contactez la cellule usagers du réseau THD42® du lundi au vendredi de 8h à 20h

**04 77 430 855**

thd42.fr  
thd42exploitation.fr

\*Pour tous les bâtiments recensés entre 2013 et 2018. Les raccordements des nouvelles constructions dont le permis aurait été déposé après le 01/01/2019, sont soumis à un règlement forfaitaire. S'adresser à la cellule usagers au 04 77 430 855.



**Le réseau cuivre historique s'en va...**

**POURQUOI ?**  
Pour des raisons de performances techniques, de coûts et d'empreinte environnementale.

**DATE À RETENIR**  
Orange, propriétaire du réseau, va le fermer progressivement d'ici à 2030.

**...mais la fibre THD42® est là !**

**ANTICIPEZ LE PASSAGE VERS LA FIBRE OPTIQUE**  
Pour éviter toute coupure, n'attendez pas le dernier moment et profitez du dispositif gratuit de pré-raccordement au réseau THD42®\*

**LA FIBRE CHEZ MOI !**

- 1 La fermeture du réseau cuivre est annoncée, le réseau fibre optique est déployé sur ma commune et devient le seul réseau télécom de référence.
- 2 Je ne suis pas raccordé, je demande l'installation gratuite d'une prise terminale optique sur [thd42.fr](https://www.thd42.fr) avant le 31/12/2025.
- 3 Ma prise terminale optique est posée. Je peux alors choisir un fournisseur d'accès internet.

**LES OPERATEURS PRESENTS\* SUR LE RESEAU PUBLIC THD42® :**

booyges, Coriolis, free, Kaysé, Knet, .nordnet, ozone, SFR, orange, VIDEOFUTUR, VE ACCESS

**Des questions, des informations ?**  
Contactez la cellule usagers du réseau THD42® du lundi au vendredi de 8h à 20h

**04 77 430 855**

thd42.fr  
thd42exploitation.fr

\*Pour tous les bâtiments recensés entre 2013 et 2018. Les raccordements des nouvelles constructions dont le permis aurait été déposé après le 01/01/2019, sont soumis à un règlement forfaitaire. S'adresser à la cellule usagers au 04 77 430 855.

## Cérémonie du 19 mars

Ce mardi 19 mars 2024, les anciens combattants de la Guerre d'Algérie nous ont donné une nouvelle fois rendez-vous au square du 19 mars 1962 à Roisey afin d'honorer les soldats tombés en Afrique du Nord entre 1952 et 1962. En présence d'une vingtaine de personnes dont M. Charles XILLIOX, maire de BESSEY, M. Philippe ARIES, maire de Roisey a lu le discours de M<sup>me</sup> Patricia MIRALLES, Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire. Après le dépôt des gerbes, une minute de silence a été observée par l'assistance. La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié offert par la commune de Roisey à la salle de la Porte ouverte.



## Nouvelle cabane

Une nouvelle cabane a été installée à l'école par nos agents communaux durant les vacances scolaires d'avril, car l'ancienne cabane était devenue irréparable. Les enfants de l'école de Roisey-Bessey ont été ravis de découvrir ce nouvel espace de jeux aux couleurs éclatantes !



**vulco**  
PNEUS ET ENTRETIENS AUTOS

**VULCO MACLAS PNEUS EURL YAY**

ZAE de Guillon - 42520 Maclas  
Mardi au vendredi : 8h15 / 12h15 - 14h00 / 18h00  
Samedi : 9h00 / 12h00 - 14h00 / 17h00  
04 74 85 16 80 - [maclas@vulco.fr](mailto:maclas@vulco.fr)



**LES COURRIERS RHODANIENS**  
La route est belle.

Votre partenaire transport pour vos déplacements scolaires, sportifs et associatifs

L40 : MACLAS - PÉLUSSIN - VIENNE  
L41 : PÉLUSSIN - MACLAS - ANNONAY  
L42 : CHUYER - CHAVANAY - ROUSSILLON

cars Région

Les Courriers Rhodaniens : ZA Le Planil - 42410 Péluussin  
Tél. : 04 74 87 60 10 - Mail : [courriers-rhodaniens42@courriers-rhodaniens.fr](mailto:courriers-rhodaniens42@courriers-rhodaniens.fr)

## Pompe à chaleur



Nous sommes de plus en plus nombreux à nous équiper d'une pompe à chaleur, et ceci semble aujourd'hui poser pas mal de problèmes de voisinage au regard notamment des nuisances sonores que ces installations génèrent. Voici quelques rappels qui pourront vous être utiles :

- ✓ Les pompes à chaleur aérothermique comportent une unité extérieure, laquelle modifiant l'aspect de l'habitation, son installation requiert une « déclaration préalable de travaux » via le site de la mairie. Cette obligation est prévue par l'article R. 421-17 du Code de l'urbanisme.
- ✓ Il n'existe aucune obligation légale vous obligeant à demander à vos voisins leur accord préalable à la pose d'une pompe à chaleur.
- ✓ Le bruit des pompes à chaleur est notamment régi par **l'article R1336-7 du Code de la santé publique**, la loi stipule qu'aucun bruit ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité. Ainsi selon le code de la santé publique, l'émergence du bruit émanant de la pompe à chaleur (PAC) en fonctionnement ne doit pas excéder 5 dB(A) entre 7 h et 22 h et de 3 dB(A) entre 22 h et 7 h au-delà du niveau sonore PAC à l'arrêt. L'installation doit également comprendre un dispositif de réduction des bruits vibratoires. Des caissons et écrans antibruit peuvent permettre de réduire cette nuisance sonore.

Voici quelques conseils pour assurer un confort acoustique maximal :

- ✓ Ne négligez pas l'emplacement de l'installation et évitez certaines configurations (sous une fenêtre, en limite de propriété, ventilation tournée vers la propriété du voisin...);
- ✓ Confiez la pose de la PAC à un professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement);
- ✓ Adoptez la surélévation de votre installation pour limiter les vibrations;
- ✓ N'oubliez pas de faire entretenir régulièrement votre PAC par un professionnel;
- ✓ Privilégiez l'achat d'un appareil silencieux et/ou doté d'une fonction "réduit de nuit";
- ✓ Équipez l'unité extérieure d'une protection anti-bruit;
- ✓ En cas de doute, il est préférable de faire réaliser une étude acoustique.

Que faire en cas de conflit avec mon voisin autour de sa pompe à chaleur ?

- ✓ Essayez tout d'abord de trouver une solution à l'amiable, en lui demandant de déplacer son unité extérieure si cela est possible ou de se munir de dispositifs anti-bruit.
- ✓ Si toutefois le problème persiste, adressez-vous alors à un conciliateur, ce service gratuit peut mener à un compromis et à la signature par les deux parties d'un procès-verbal.
- ✓ Si la conciliation n'aboutit pas, vous aurez alors droit de déposer une plainte devant le Tribunal d'Instance. Vous devrez dès lors faire appel à un avocat et prouver le niveau des nuisances sonores, à l'aide d'un huissier de justice.

## Opération Pilat Propre

Sensibles à la protection de l'environnement, les jeunes du conseil municipal ont répondu favorablement à l'appel du Parc Régional Naturel du Pilat pour reconduire cette année son opération « Pilat propre ».

Si vous aussi, vous êtes intéressés, venez nous rejoindre le **vendredi 14 juin 2024 à 18 h 00** devant la salle de la « Porte ouverte ». Après la distribution du matériel (gants, sacs poubelles...), nous nous répartirons en plusieurs groupes pour collecter les déchets sur la commune.

À l'issue, le verre de l'amitié sera offert à tous les bénévoles.

## Travaux 1<sup>er</sup> semestre

Les travaux ont bien avancé dans la rénovation de l'appartement du Prieuré. Les huisseries ont été changées, les cloisons rénovées, les plafonds abaissés et l'isolation réalisée. Il nous reste à terminer la salle de bain ainsi qu'à finaliser l'électricité et le chauffage. Une fois encore, nos employés communaux ont répondu présent et ont souvent travaillé de concert avec les artisans. En collaboration avec France Écologie Solidaire, il a été réalisé la rénovation de l'isolation de l'ensemble des tuyaux de chauffage des sous-stations de la commune, l'isolation des combles de l'école, de la mairie, du Prieuré ainsi que l'isolation d'un plancher bas de l'école. Un beau travail en partie grâce aux subventions de l'Europe via les CEE. Enfin, l'éclairage public de la commune a été entièrement rénové avec le changement des lampes du bourg et des hameaux par des solutions à LED.



## Balade gourmande



L'édition 2024 de la balade fut assez exceptionnelle ! La météo n'était pas au rendez-vous, mais nous tenons à remercier les 800 personnes qui ont bravé la pluie et qui sont venues à Roisey pour marcher ou pour récupérer leur repas... toujours dans la bonne humeur ! Un grand merci également aux associations organisatrices !

## Sou des Écoles

Flash info sur les événements à venir :

- ✓ fête de l'école, le 22 juin !
- ✓ et rendez-vous à la rentrée pour la date de la randonnée d'orientation du Sou.

Pour information, les affiches des manifestations et ventes sont communiquées au panneau d'affichage et sur Illiwap. Des actualités sont également disponibles sur la page Facebook du Sou des Écoles Roisey-Bessey → Abonnez-vous pour ne rien rater.



**La Ferme du Pilat**  
MAGASIN DE PRODUCTEURS À PÉLUSSIN

FRUITS ET LÉGUMES  
VIANDES FROMAGES  
VINS ET JUS. PAINS ...

"Des produits de nos fermes vendus par nous-mêmes"

04 74 87 68 14 - 8 RUE DU PILAT - 42410 PÉLUSSIN



**FRANCE MATERIAUX**  
Construire demain, ensemble

**SAUVIGNET-DUMAS**

MACLAS : 04 74 87 38 33    VERNIOZ : 04 74 84 42 33  
[contact@sauvignet-dumas.com](mailto:contact@sauvignet-dumas.com)    [vernioz@sauvignet-dumas.com](mailto:vernioz@sauvignet-dumas.com)



**VERCASSON**  
CHARENTISE  
COUVERTURE  
ZINGUERIE

Isolation  
Pose Velux  
Ossature bois  
Habillage PVC  
Habillage en alu

Neuf et rénovation

34, rue Professeur Voron - 42410 PÉLUSSIN - 06 84 23 30 69  
04 74 87 05 03 - [entreprise-vercasson@wanadoo.fr](mailto:entreprise-vercasson@wanadoo.fr)

**LUNETTERIE**  
du Pilat

Marion Huet-Klein  
Votre opticienne à Pélussin et à Maclas,  
2 magasins à votre service !  
Offre 2<sup>ème</sup> paire à 1€ !

15, place des Croix 42410 Pélussin 04 74 59 02 77  
109, place de l'Église 42520 Maclas 04 74 85 53 24

Tiers payant Mutuelles  
Contrôle de la vue  
Adaptation lentilles  
Déplacement à domicile  
Montures bébés et enfants  
Optiud

Suivi personnalisé

**Contactez-nous :**

06 70 37 98 41 lydie.bonnet@iadfrance.fr  
06 67 36 31 39 elodie.bonnet@iadfrance.fr

Agent commercial indépendant de la SAS i@d France, immatriculé au RSAC de St-Etienne sous le numéro : 798263133  
Agent commercial indépendant de la SAS i@d France, immatriculé au RSAC de St-Etienne sous le numéro : 883253452

**Vous souhaitez vendre ou acheter ?**  
Nos conseillères en immobilier près de chez vous

Avec plus de 15 ans d'expérience  
Parfaite connaissance du secteur  
Avis de valeur offert

**i@d**  
www.iadfrance.fr

**Concrétons ensemble votre projet immobilier !**

**GRENIER BOIS** Bois & dérivés  
**Scierie Grenier** Vente professionnels et particuliers

Lames de terrasses  
Essence IPE/Classe 4 / Mélèze  
Abri jardin/piscine  
Pergola sur mesure  
Bois autoclave

Bois de charpente  
Bois traité - raboté  
Bois intérieur & extérieur  
(parquet, frissette, panneaux et dérivés)

Nos bois proviennent de nos forêts du Pilat, de la Haute Loire et de l'Ardèche.

**BUREAU**

Route de Véranne 42520 MACLAS  
Tél. 04 74 87 38 25 Fax. 04 74 87 40 09  
[contact@scierie-grenier.com](mailto:contact@scierie-grenier.com)

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

**ME**

Margierier Bâtiment Tertiaire Industrie

- Électricité générale
- Climatisation
- Borne de recharge
- Ventilation

RGE QualiPv 2023

**POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**  
Un artisan proche de chez vous

06 79 80 57 01  
1087, route de la Garde - 42520 ROISEY  
[electricite.mbti@gmail.com](mailto:electricite.mbti@gmail.com) - @mbti-electricite-automatisme.fr

**vival**

**OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 19H ET LE DIMANCHE DE 8H À 12H15**  
126, place de l'Église - 42520 MACLAS - 04 37 04 97 74

Retrouvez toutes les informations sur le site roisey.fr